

Contre le Center Parc de Roybon, rassemblement mardi 30 avril à Lyon

Écrit par NPA

Lundi, 29 Avril 2019 06:12 - Mis à jour Dimanche, 12 Mai 2019 17:00

Appel de la Coordination Center Parcs ni ici, ni ailleurs de Lyon :

« Après de nombreuses décisions de justice défavorables au Préfet comme à la multinationale du tourisme Pour la 4ème fois en 5 ans, la justice doit statuer sur le projet de Center Parcs de Roybon en Isère. La saison IV de la saga Game Of Troncs s'annonce riche en péripéties.

Dans cette saga juridique où tous les coups sont permis, le groupe P&V a bénéficié et continue de bénéficier d'Édouard Philippe, Premier ministre, et son ministre de l'Agriculture Stéphane Travert ont tous deux en



Dans cette saga juridique où tous les coups sont permis, le groupe P&V a bénéficié et continue de bénéficier de tous les appuis politiques et financiers possibles : préfecture et département de l'Isère, Région Rhône-Alpes-Auvergne (4,7 millions d'euros de subventions), Direction Régionale Environnement Aménagement Logement, Office National des Forêts et Ministère de l'agriculture...

Édouard Philippe, Premier ministre, et son ministre de l'Agriculture Stéphane Travert ont tous deux en juillet 2018, prolongé en toute opacité, sur demande expresse du PDG de P&V Gérard Brémond, l'autorisation de défrichement (normalement caduque depuis 2018) permettant à la multinationale de pouvoir continuer à prétendre détruire le site.

N'oublions pas le maire de Roybon qui, dans le bulletin municipal de décembre 2018, appelle à la délation contre les occupants de la ZAD. N'oublions pas non plus les 7 députés godillots isérois de la LREM qui acclament le projet au nom de l'emploi et de l'attractivité touristique à tout prix.

Or, le cas de Roybon est loin d'être isolé. Deux autres projets sont prévus dans les environs :

Écrit par NPA

Lundi, 29 Avril 2019 06:12 - Mis à jour Dimanche, 12 Mai 2019 17:00

au Rousset (Saône-et-Loire) et à Poligny (Jura).

Mais depuis quelques années un fait remarquable s'est invité dans le monde merveilleux du tourisme de masse : le dérèglement climatique. Dans toutes les zones proches des Center Parcs, des arrêtés sécheresse sont pris plusieurs fois par an (de juin à fin septembre dans le Jura). Les opposants avaient dès le début mis en évidence l'accroissement du déficit hydrique consécutif à la réalisation de ces projets.

Mais, cela n'empêche pas le préfet du Jura d'estimer que "les associations de défense, qui sont plus des associations d'attaque, [et qui] sont un fléau qui se répand", incluant ainsi tous les opposants aux projets de P&V.

Ceci alors que dans le Jura, les sapins sèchent sur pied et que le fourrage doit être importé d'autres régions.

Cette situation est suffisamment inquiétante pour que le vice-président de la région Bourgogne/Franche-Comté chargé du tourisme, Patrick Ayache, remette en question ces projets ruineux pour la collectivité et l'environnement. Quelques exemples : "Comment sera traitée l'eau dans ces deux équipements ?... Il faut que ces projets aient une rentabilité sociale [...] pour que nous le soutenions... nous n'irons pas contre la volonté des riverains."

Le "fléau" ce n'est donc pas la multitude et la variété des opposants aux CP mais bien les décideurs, entrepreneurs, administrations et politiciens, motivés par le profit, l'emploi et la croissance à tout prix mais aucunement préoccupés par la préservation des biens communs. Dans cette période de criminalisation des oppositions, les risques d'évacuations de la ZAD de Roybon sont très forts. Il faut donc rester vigilants, mobilisés et actifs face à cette menace. Venez manifester votre opposition au projet de Center Parcs devant le tribunal de 13 h 30 à 15 h mardi 30 avril 2019.

Devant la Cour d'Appel Administrative, Palais des juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69003 Lyon (métro Guichard)

Rappel : À Roybon, P&V a prévu de détruire 200 ha de forêts dont 100 de zones humides pour construire 1024 cabanons à touristes, des restaurants, des boutiques et une bulle tropicale chauffée à 29° toute l'année. Les infrastructures comprendraient végétation tropicale et bains à remous afin de vendre l'illusion du farniente tropical en plein nord de l'Isère.

Ce projet, comme tous les autres, est basé sur le siphonnage des financements publics, en faisant payer par l'impôt et la subvention publique, les aménagements nécessaires (voierie, évacuation des eaux usées). Les conséquences sont destructrices pour les zones humides, la forêt, les animaux et plantes tout comme pour l'approvisionnement en eau des drômois et isérois. »